

La direction au tribunal

A la requête du comité d'entreprise de Job Toulouse, la direction de la société s'est présentée au tribunal de grande instance hier.

Une fois de plus, on a pu suivre les salariés de Job Scheufelen Production papier de Toulouse à la trace, hier.

Le cortège se rendant au tribunal de grande instance, où étaient cités à comparaître Reiner Weiss, le PDG allemand et Alain Cazanobes, le directeur toulousain, a semé à tout vent des lambeaux de papier blanc.

La citation à comparaître fait état de délit d'entrave et argue que la direction n'a pas consulté le comité d'entreprise avant de décider de suspendre l'activité

du site des Sept-Deniers. Le CE, représenté par son avocat, maître Jean-Claude Marty, réclame le paiement, par Reiner Weiss et Alain Cazanobes, représentés par maître Michel Dublanche, de la somme de 50.000 F chacun, à titre de dommages et intérêts et de 10.000 F, au titre de l'article 475.1.

Mise en consignation, l'affaire sera plaidée le 19 septembre.

Bouc émissaire

En attendant, les salariés poursuivent leurs actions avec pour cible la direction locale. Alain Cazanobes avait déjà été retenu, il y a quelques jours, dans une salle de réunion sur le site de Toulouse, puis témoin impuissant, le week-end dernier, d'un déversement de papier dans son jardin.

Et hier encore, il a été copieusement arrosé à l'aide d'une lance à incendie par les salariés restés sur le parvis du tribunal de grande instance.

K. F.



Les salariés gagnent du temps, un temps précieux qui, l'espèrent-ils leur permettra de trouver un repreneur.

- DDM - David BECUS.

LA DEPECHE DU MIDI

Manifestation

JOB sème à tout vent

On a pu, une fois encore, suivre les salariés de JOB à la trace hier. Semant des lambeaux de papier, le cortège, en voiture cette fois, s'est rendu au conseil régional.

Les vacances estivales n'ont pas entamé la mobilisation des JOB. De manifestations en rédaction de tracts, de rendez-vous en conférences, l'activité ne diminue en rien. Au contraire, depuis l'appel prononcé au tribunal de commerce et suspen-

dant la décision de mise en redressement judiciaire, les salariés multiplient les initiatives. Hier, les spécialistes du papier de luxe ont été reçus par Bernard Raynaud, conseiller régional et membre de la commission industrie.

Trois points essentiels ont été

soulevés par la délégation JOB Scheufelen Toulouse. En premier lieu elle a demandé à Bernard Raynaud de faire pression auprès des autorités compétentes pour qu'un médiateur soit nommé et « contraigne l'employeur, complètement absent depuis le début à assumer ses responsabilités ». Ensuite, elle a rappelé que Scheufelen avait perçu, après le rachat de JOB à Gecco, des subventions nationales et européennes pour la poursuite de l'activité. Enfin, elle a insisté sur la nécessité de trouver un repre-

neur, seule solution envisageable à l'heure actuelle pour pérenniser l'entreprise toulousaine. « Une solution pourrait être trouvée avec l'entreprise Cellulose, du Gers, qui fabrique de la pâte à papier, se porte bien et cherche à intégrer une unité de fabrication de papier », explique Philippe Moitry, délégué syndical FILPAC CGT.

Par ailleurs, les salariés sont convoqués à une audience du tribunal de commerce, ce matin à 11 h.

K. F.